# Petit guide des études sup'



### SOMMAIRE

- Page 3 : Université
- Page 5: IUT
- Page 7 : BTS
- Page 9 : Licence professionnelle
- Page 11 : Alternance
- Page 13 : Aide sociales

- Page 17 : Dépenses étudiantes
- Page 18 : Atout Normandie
- Page 19 : Services universitaires
- Page 21: ERASMUS
- Page 22 : Engagement associatif
- Page 23 : Vie étudiante hors campus

### Université

### Le parcours L/M/D:

- Licence = 3 ans (bac +3)
- Master = 2 ans (bac +5)
- Doctorat = 3 ans ou plus (bac +8)
- Les licences universitaires sont essentiellement théoriques et préparent à la poursuite d' études en Master



Université de Caen - Campus 1

### Les cours à l'université



- Temps de cours moyen : 19h par
   semaine mais variable selon la filière
- Trois types de cours :



Cours magistraux (CM) = en amphithéâtre - émargement rare mais possible - peu d'interactions avec le/la maître de conférence - prise de notes très rapide (via PC souvent)

Travaux dirigés (TD) = émargement obligatoire - application et explication des théories vues en CM

Travaux pratiques (TP) = émargement obligatoire

### Institut Universitaire Technologique (IUT)



IUT Caen - Antenne Lisieux



- L'IUT fait partie de l'Université, c'est là où l'on prépare un Bachelor
   Universitaire de Technologie (BUT)
- Parcours = bac +3 équivalent à une licence
- NB : le DUT (bac +2) au profit du BUT depuis 2020

### Les cours en IUT

- Temps de cours moyen: entre 35 à 40h par semaine
- Trois types de cours également : CM/TP/TD (cf. page 4)
- Effectif classe = entre 20 à 50 personnes selon formation
  - L'assiduité en cours est obligatoire

### Brevet de technicien supérieur (BTS)

- On peut passer un BTS dans des écoles supérieures ou dans des lycées dispensant ces formations
- Parcours = bac +2
- Possibilité de poursuivre en licence professionnelle (niveau bac +3). En écoles supérieures, possibilité de poursuivre en Master of Business Administration (MBA - niveau bac +5)



AFTEC de Caen - École supérieure de commerce

### Les cours en BTS

- Temps de cours moyen : 30h par semaine (équivalent à la terminale)
- Trois types de cours : CM/TP/TD (cf. page 4)
- Effectif classe = environ 30 élèves
- Émargement à chaque cours et assiduité obligatoire



## Licence professionnelle



- On peut passer une licence professionnelle dans **plusieurs types d'établissements** : université, lycée, écoles supérieures ou Centre Formation d'Apprenti.es (CFA)
- À partir du niveau bac +2 : BTS ou L2 validée
- Durée d'un an pour donner un niveau bac +3

### Les cours en licence professionnelle

- Temps de cours moyen : 500h par an dont 12 à 16 semaines de stage obligatoire
- 3 types de cours :
- **TP** (cf. page 4)
- **TD** (cf. page 4)
- **Projet tutoré (ou tuteuré)** = mise en pratique des savoirs sous forme de travail de groupe avec les contraintes du monde du travail
- Assiduité obligatoire

### Alternance

- Principe = l'étudiant.e alternant suit une formation dispensée par un établissement d'enseignement et par une entreprise d'accueil où il a un statut particulier (salarié.e ou stagiaire indemnisé.e)
- Elle peut se faire au sein de plusieurs types d'établissements (IUT, lycées, CFA ou école supérieure, etc.) et le rythme dépend de la formation et du contrat d'alternance
- 2 types de contrats en alternance :
- **le contrat d'apprentissage** qui relève de la formation initiale pour les 15 à 25 ans
- **le contrat de professionnalisation** qui relève de la formation continue pour les 16 à 25 ans (ou + si demandeurs d'emploi ou bénéficiaires de minimas sociaux)





### La rémunération en alternance

- La rémunération d'un.e alternant.e est différente en fonction :
- du **type de contrat**
- de son **âge**
- du niveau de diplôme préparé
- Depuis avril 2020, la rémunération brute mensuelle peut aller de 27% du
  - SMIC (~415€) à 100% du SMIC (~1 539€) sur une base de 35h/semaine\*

### Les aides sociales pour étudiant.es

- Les bourses étudiantes = versées et gérées par le CROUS calculées selon les revenus des parents/représentants légaux et autres critères
- Les logements CROUS : uniquement pour les boursier.es (ou non boursiers si places disponibles)
- Les allocations pour le logement (APL) = calculées selon les revenus personnels et la surface de l'appartement
- Visale ou Caution solidaire = garants gratuits en fonction de plusieurs critères
   (ex : la localisation de l'appartement, la superficie, le montant, etc.)
- Carte étudiante ou Léocarte = attribuée lors de l'inscription en études supérieures et permet d'avoir des tarifs préférentiels

# les Crous : Zoom sur la bourse étudiante

- Simulation possible sur le site du CROUS : attention on peut avoir été boursier.e au lycée et ne pas être éligible à la bourse étudiante!
- Durée de bourses de 10 mois = équivalent à une année d'étude
- Critères : revenus des parents, avis d'imposition, enfant(s) à charge des parents, distance entre lieu d'étude et domicile parental
- Barème d'échelons en fonction des critères allant de 0 à 7 soit de 0€ à
   550€ par mois pendant 10 mois

# les Crous: Le logement étudiant

- Il faut être boursier.e pour pouvoir bénéficier d'un logement CROUS
- Avantage : se loger à moindre coût à proximité du lieu universitaire
- Les critères sont les mêmes que pour les bourses et l'attribution dans les résidences se fait en fonction de l'échelon : plus l'échelon est haut, plus le logement est proche de l'université
- Possibilité d'habiter seul.e, à deux ou en colocation logements meublés
- La taille du logement dépend de la ville d'habitation : de 9m2 à +
- Le prix du logement en Normandie (selon la taille) : de 250€ à 600€ (c.c)

### Photos de logements







## Les dépenses étudiantes



- Loyer
- Factures fixes : électricité, eau, taxe d'habitation, téléphone/internet, mutuelle (+ impôts quand éligible)
- Alimentation : courses, restaurants, fast food
  - Transports en commun : carte d'abonnement (mensuelle, annuelle) ou tickets (actuellement 1,50€ le voyage)
- Voiture : essence, assurance automobile
- Sorties : café, softs, alcool, tabac, boîte de nuit, etc.
- Habillement ou autre : chaussures, vêtements, coiffeur



### **Atout Normandie**

Le Conseil Régional Normandie a créé **Atout Normandie** à destination des **15-25 ans** pour les aider financièrement à développer :

- leurs **loisirs** = pour un paiement de **10€**, reçoit de multiples avantages pour aller au cinéma, au théâtre, en concert ou encore faire du sport à moindre coût ;
- leurs **projets** = événementiel, projets culturels, **formations** (BAFA, PSC1, etc.).







Il existe également la **bourse Pass'Monde** : destinée aux 15-30 ans, elle est utile pour les jeunes qui souhaitent effectuer un stage, une mission de volontariat ou un projet à l'étranger.

18

### Les services universitaires - où manger?









- Restaurant Universitaire (RU) : accessible à tou.tes les étudiant.es prix étudiant à 3,30€ (1€ pour les boursiers) pour entrée/plat/dessert - certains sont ouverts le midi ou le soir et d'autres les deux selon les campus
- Cafétérias : il y en a également sur les campus pour proposer des formules petits-déjeuners (environ 2,15€) ou des snacks
- L'AGORAé : épicerie solidaire portée par la FCBN qui offre des paniers gratuits aux étudiant.es dont le reste à vivre (recettes mensuelles - toutes tes dépenses /31) est **inférieur à 7,40€** et qui attestent de leur statut

### Les autres services universitaires



- La Bibliothèque Universitaire (BU) : lieu de travail privilégié des étudiant.es livres empruntables possibilité de réserver une salle de travail (de 2 à 6 personnes) selon les BU
- La Maison de l'Étudiant (MDE) : lieu de vie pour développer des projets culturels - salle de spectacle - cafés polyglottes - ateliers piano et théâtre



- Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) : gratuit pour les étudiant.es équipe de santé variée (médecins, infirmier.es, psychologues, gynécologues, AS, etc.)
- Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) : adhésion annuelle à 30€ pour les étudiant.es avec accès piscine et salle de sport gratuit - grande diversité de sports et de créneaux en fonction du niveau (2 activités au choix pour l'ensemble de l'année)

### ERASMUS: étudier à l'étranger

- Programme porté par le Pôle des Programmes de Mobilité
   Internationale (PPMI) du Carré International
- + de **350 établissements étrangers dans 50 pays** à travers le monde
- Au choix, l'étudiant.e peut :
- suivre **un semestre ou une année d'études** dans une université partenaire (dans le cadre d'un double-diplôme ou dans le cadre d'un échange avec validation de crédits pour l'obtention du diplôme Unicaen uniquement)
- effectuer un **stage**, s'il est obligatoire dans son cursus
- réaliser un **séjour linguistique court** dans une école d'été partenaire
- L'étudiant.e est accompagné.e dans ses démarches et bénéficie d'aides financières





### L'engagement étudiant



Le bénévolat : engagement ponctuel ou récurrent au sein de structures associatives - beaucoup d'étudiant.es s'engagent au sein de l'association étudiante de leur filière afin de développer les liens entre étudiant.es ou de monter des projets socio-culturels - il peut s'agir d'associations externes à l'Université comme l'Afev ou les associations sportives

#### Le service civique :

- mission en France ou à l'étranger de 6 à 12 mois avec un minimum de 24h/semaine
- indemnisation pour service rendu à la collectivité à hauteur d'environ **580€/mois**
- les structures d'accueil sont diverses (associations, collectivités territoriales, établissements publics, etc.)
- 9 grands domaines d'intervention = culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

### La vie étudiante hors campus

Job ou contrat étudiant : si le temps de travail dépasse 20h/semaine, l'étudiant.e a le droit à une dispense d'assiduité (= dispense de TD et de contrôle continu) et aura une évaluation en contrôle terminal (= partiels) - il existe des contrats étudiants avec horaires aménagés pour ne pas perturber les études supérieures



Soirées étudiantes : elles ont lieu en début d'année (= soirées d'intégration) ou les jeudis soirs (majoritairement) - elles font partie intégrante de la vie étudiante et permettent de favoriser le lien social - attention à ne pas privilégier les soirées étudiantes au détriment des études!

#### TU AS ENCORE DES QUESTIONS?

**N'hésites pas à te diriger vers les services adéquats** : les espaces orientation des Universités, les IUT, les lycées ou autres établissements, le CROUS, la CAF, le SUAPS, le SUMPPS, ou le site Atout Normandie, etc.

Nous te conseiller d'aller chercher la réponse directement à la source pour éviter de recueillir des réponses erronées ou qui ne sont plus d'actualité!

Concernant l'Université de Caen, tu peux aller fouiller sur le site **www.unicaen.fr** car tu y trouveras sûrement la réponse à tes questions ;-)